

- **Les subventions versées :** essentiellement aux associations, elles sont inférieures de près de 37% à la moyenne et cet écart évolue négativement ces dernières années. Toutefois, cette approche n'étant pas fonctionnelle, il faut être prudent, certaines Communes versent des subventions plus fortes mais ne paient aucune autre dépense des associations, dans notre Commune beaucoup de dépenses sont prises en charge par la Collectivité.
- **Ressources d'investissement :**
 - **Emprunts bancaires et dettes assimilée :** En moyenne sur la période, Sainte-Geneviève se trouve à près de 9% au-dessus de la moyenne. Là encore, la période d'achat de PREVOTE est une cause forte de notre niveau d'emprunt même si l'année 2019 et la construction du restaurant scolaire a aussi un impact non négligeable.
 - **Subventions reçues :** globalement, en moyenne sur la période, nous percevons près de 17%, on constate que 2019, année de réalisation du restaurant scolaire, vient fortement relever la moyenne.
 - **Le FCTVA :** il s'agit du retour de TVA sur les investissements, il se situe plus de 21% en dessous et constitue un élément démonstratif de notre faible niveau d'investissement.
 - **Dépenses d'équipement :** Ce chiffre qui se situe plus de 26% en dessous de la moyenne constitue un autre élément de notre faible niveau d'investissement relevé sur ces dernières années
- **Autres éléments d'analyse :**
 - **Remboursement d'emprunts et dettes assimilées :** Bien qu'ayant un niveau d'investissement inférieur (-26%) notre niveau d'endettement n'est inférieur que de 5,79% à la moyenne, même si une amélioration s'opère sur les dernières années.

Conclusion

Peu à dire sur les chiffres du fonctionnement, sur lesquels les marges sont étroites d'ailleurs notamment en dépenses. Sur les recettes, la marge est également étroite dans la mesure où notre fiscalité a atteint des niveaux supérieurs à ceux de la strate. Il est toutefois toujours possible de compter sur de la construction industrielle ou commerciale.

Par contre, sur l'investissement, il apparaît que la Commune a pallié aux manques de subventionnement par l'emprunt et l'autofinancement. Le niveau très clairement inférieur de subvention en est une démonstration, le niveau d'emprunt proportionnellement élevé venant la corroborer.

La question du sous-investissement pose également la question du sous-équipement.